



Nombre de membres En exercice : 29 Présents : 20 Votants : 26	DCM 2023 - 117 date d'envoi de la convocation 27 juin 2023
--	--

L'an deux mille vingt-trois le trois juillet à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des vendangeurs, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUDRIN, maire,

Etaient présents :

M. JF. AUDRIN, **Maire**, PONS Maxime, EVOUNA NGUEMA Graziella, RUST Albert, CHOMEL Chantal, NICOLAS Pierre, ESTRADE Nathalie, HARDEMAN Ghislaine **adjoints**, PHILIPPOT Jacques, COEURVEILLE Marylène, SCHULIAR Christian, BLOND Laurent, MASSONNET Christian, SCHMITT Jérôme, FOULQUIER Audrey, GUILLET Marie, CHATELIN Matthieu, CAZILHAC Jean-Marc, BOUCHAMI Muriel ANGLES Thierry **Conseillers- ères**,

Absents-es et représentés-ées :

MAILLE Dany par Jean-François AUDRIN, ARTERO Sandrine par BOUCHAMI Muriel, CLAVERIE Marina par CAZILHAC Jean-Marc, MALDONADO Nicolas par BLOND Laurent, GIRAUDON Stéphane par SCHMITT Jérôme.

Absents excusés : Lucie DENJEAN (arrivée à 19 :20), VALETTE Martine, TESSIER Sandra.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXEPTIONELLES AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé à l'assemblée délibérante de bien vouloir attribuer des subventions exceptionnelles aux associations suivantes.

Ces subventions exceptionnelles sont justifiées par une activité ou une manifestation supplémentaire.

- Club taurin pour la manifestation minus (1000 €)
- Les coureurs pour une manifestation exceptionnelle internationale (300 €)
- Judo - dossier arrivé tardivement (2000 €)
- Ronde Saint Géorgienne (participation des agents municipaux à la ronde 2023) 50 €

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le versement de ces subventions.

L'Assemblée délibérante **adopte ces subventions à l'unanimité.**

Transmis le :

Publié le :

Adopté à l'unanimité



EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

Jean-François AUDRIN.